



COMMISSION SCOLAIRE
DES Portages-
de-l'Outaouais

CAHIER DE RÉSOLUTIONS

Direction générale

MARS 2020



INDEX DES RÉOLUTIONS

18 mars 2020

Page

D.G.-20-015	Nomination - directrice ou directeur – École Euclide-Lanthier.....	3
D.G.-20-016	Nomination – directrice adjointe ou directeur adjoint – Service des ressources éducatives.....	4
D.G.-20-017	Nomination – directrice ou directeur – Nouvelle école secondaire 041.....	5
D.G.-20-018	Adoption de la politique « Lignes directrices concernant la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (70-12-20)».....	6



NOMINATION - DIRECTRICE OU DIRECTEUR – ÉCOLE EUCLIDE-LANTHIER

Considérant la vacance au poste de directrice ou directeur à l'École Euclide-Lanthier ;

Considérant l'ouverture du poste C-347 ;

Considérant les entrevues tenues le 17 mars 2020 :

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-015 La directrice générale autorise la nomination de Madame Chantal Caron au poste de directrice à l'École Euclide-Lanthier à compter du 1^{er} juillet 2020, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 18 mars 2020





NOMINATION – DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT – SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Considérant la vacance au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Service des ressources éducatives ;

Considérant l'ouverture du poste C-348 ;

Considérant les entrevues tenues le 12 mars 2020 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection composé de Mesdames Nadine Peterson et Isabelle Lemay et de Monsieur Stéphane Lacasse ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-016 La directrice générale autorise la nomination de Madame Rachel Côté au poste de directrice adjointe au Service des ressources éducatives à compter du 1er juillet 2020, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 18 mars 2020





NOMINATION – DIRECTRICE OU DIRECTEUR – NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE 041

Considérant l'ouverture du poste de directrice ou directeur à la nouvelle école secondaire 041 ;

Considérant que madame Catherine Dubuc a signifié son intérêt pour la direction de la nouvelle école secondaire 041 conformément à la politique de gestion des cadres ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-017 La directrice générale autorise la nomination de Madame Catherine Dubuc au poste de directrice à la nouvelle école secondaire 041 (entrée en fonction à déterminer), le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 18 mars 2020





ADOPTION DE LA POLITIQUE « LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE (70-12-20) »

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 26 de cette Loi, le Conseil du Trésor a édicté, en juin 2016, la Politique concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;

Considérant les obligations de la Directive (C.T.216501) concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée par le Conseil du trésor le 14 juin 2016 ;

Considérant l'importance pour la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) de mettre en place des mécanismes pour protéger l'organisation et limiter les risques de corruption et de collusion en matière contractuelle ;

Considérant que l'article 299 du projet de loi 40 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* prévoit que le directeur général ou la directrice générale d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires ;

D.G.-20-018 La directrice générale autorise l'adoption la politique « Lignes directrices concernant la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (70-12-20) » telle que déposée avec la possibilité que des modifications soient apportées.

La directrice générale,

Nadine Peterson

NP/lb

Gatineau, le 18 mars 2020

